

Interview C MARSOLLIER par **Manag'éduc**

Comment gérer les élèves dits perturbateurs?

<https://youtu.be/XR3f6Kd91kl>

Le comportement perturbateur = Symptômes d'un mal-être

DONC

1. Écouter les besoins psychologiques fondamentaux :

- écoute
- estime
- reconnaissance
- justice
- expression de soi

INSTALLER ET INSTITUER DES ESPACES ET DES TEMPS DE PAROLE

2. Être attentif aux signes de l'expression de ces besoins

- Signes émotionnels
- Signes plus subtils qui supposent de donner la possibilité à un élève de pouvoir s'exprimer sur ce qu'il vit et ce qu'il ressent
 - Donc cela suppose des temps réservés, des espaces réservés pour les échanges sur ce que vit l'élève
 - être formé à minima à l'écoute active
 - des espaces de parole qui doivent exister institutionnellement (même avec des formes variées)
 - espace institué où l'élève peut venir dire en toute sécurité ce qu'il ressent

3. Une règle d'or :

- lorsqu'il y a un problème collectif, on en parle collectivement
- lorsqu'il s'agit d'un problème en lien avec le comportement d'un seul élève, on en discute avec cet élève uniquement

POSER LA SANCTION

4. Le conseil de discipline

Une instance qui met à l'épreuve le droit et différentes orientations éthiques.

Lorsque le comportement est suffisamment grave (*insulte, injure à l'enseignant ...*) : sanction qui doit être conforme à quelques principes :

- Celui de la contradiction en particulier
 - Clarifier les faits en permettant à chacun de s'exprimer
 - Un élève qui perturbe est un élève qui souffre : matière à échanges pour comprendre pourquoi l'élève en est arrivé là.

➤ 4 orientations éthiques :

- **Faire respecter la règle**, la loi (vrai en classe comme en conseil de discipline). Prendre une décision au regard de la transgression commise, donc une certaine systématique : « *quand on commet cet acte là, voilà ce qu'on encourt* ».
 - **Nécessite que le droit soit posé, explicite et partagé.**
- **Conséquentialiste** : être attentif aux conséquences des décisions sur l'élève (ex : parent violent si sanction à l'école)
 - **Adapter les sanctions et leurs applications au cas particulier** de l'élève
- **Exercice des vertus** : faire preuve de prudence et de patience. **Manifester la confiance** à l'endroit de l'élève et lui donner du temps tout en marquant l'interdit (ex du blâme et de l'avertissement)
- **Le CARE** : **attitude du soin** lorsque l'élève sont dans une période de grande vulnérabilité
 - Sans ce CARE, ces enfants se perdent.

Le respect du droit est essentiel pour un chef d'étab. Le réflexe est ce lui de la déontologie : Que dit la loi ? Que dit la règle ?

MAIS, il faut parfois composer avec 1, 2 voir 3 de ces orientations.

Faire vivre ces principes dans le contexte du 1^{er} degré ?

Problématique des espaces et de l'absence de personnel qui ne soit pas devant élève
COMMENT INSTALLER ET INSTITUER DES ESPACES ET DES TEMPS DE PAROLE ?

Absence de l'instance « conseil de discipline »
COMMENT POSER LA SANCTION ?